

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort,
le 22 novembre 2018

Sécheresse : constitution du dossier de catastrophe naturelle

En raison de la sécheresse qui sévit sur notre territoire depuis plusieurs mois, la Ville de Belfort informe les Belfortains qu'ils ont la possibilité de demander à la mairie le déclenchement de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Il est également nécessaire de déclarer les dommages subis à leurs assureurs (comme lors d'un sinistre classique).

La Ville de Belfort rassemble ainsi l'ensemble des demandes faites par les administrés en vue de constituer le dossier qui sera déposé à la Préfecture du Territoire de Belfort.

Afin de faciliter les démarches des administrés, un courrier pré-rempli est disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville de Belfort et sur le site internet belfort.fr à la rubrique Actualités.

Les personnes sinistrées doivent joindre à ce courrier tous les justificatifs dont ils disposent et envoyer leur demande avant le 31 décembre 2018 à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville de Belfort
Place d'Armes
90020 Belfort Cedex

